











1.	DO	DNNEES RETENUES	.3
	1.1.	Cadre de travail	.3
	1.2.	Hypothèses retenues et source des données	.4
2.	LE	S GRANDS EQUILIBRES	.7
	2.1.	Les contraintes légales imposées par la loi	.7
	2.2.	Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)	.7
	2.3.	Les ratios nationaux obligatoires (en euro par habitant ou %)	۱1
3.	LA	SECTION FONCTIONNEMENT	L2
	3.1.	Les ressources de fonctionnement	۱2
	3.2.1	Contributions directes	L3
	3.2.2	2. Autres impôts et taxes	L7
	3.2.3	B Dotations et participations (hors DGF)	٤٤
	3.2.4	1 DGF	٤٤
	3.2.5	5 Autres produits	١9
	3.2.	Les dépenses d'exploitation	20
	3.2.1	L.Frais de personnel	21
	3.2.2	2.Charges à caractère général2	22
	3.2.3	3.Autres charges de gestion courante	23
	3.3.	Bilan du fonctionnement	<u>2</u> 4
4.	LA	SECTION INVESTISSEMENT	25
	4.1.	Focus sur l'endettement	26
5.	CC	DNCLUSION	





1. DONNEES RETENUES

1.1. Cadre de travail

Cette étude présente et analyse les résultats de la gestion financière de la commune de Ciboure au terme de l'année 2019. Sa construction a été pensée avec le souci d'exposer de façon didactique les différentes facettes des finances de la commune et ce, afin d'en faciliter l'appropriation.

Au-delà du rapport financier en lui-même, le présent document se donne donc pour ambition de présenter de manière simple mais précise les principales notions de finances publiques et de fiscalité locale utilisées.

Le rapport financier est établi à partir des comptes de la commune à la clôture de l'exercice 2019, il se développe en deux points :

• La présentation des flux de dépenses et de recettes dans le budget de la commune.

Pour plus de clarté, les opérations d'ordre qui constituent des écritures budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses sans décaissement sont exclues du champ d'étude. L'analyse porte donc sur les dépenses et les recettes réelles, soit :

- les charges de fonctionnement des services municipaux et les produits de fonctionnement (hors produits de cession analysés comme des produits d'investissement), notamment fiscales
- les dépenses et recettes d'investissement (y compris produits de cession)
- L'appréciation de la situation financière, à travers :
 - l'analyse des contraintes légales d'équilibre et de couverture
 - la construction et l'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
 - l'analyse du financement des dépenses d'investissement
 - l'analyse de l'endettement de la commune





1.2. Hypothèses retenues et source des données

Les informations utilisées proviennent des comptes de gestion du budget principal, documents qui retracent la véritable exécution des dépenses et des recettes de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Concernant la fiscalité, l'état 1259 permet de connaître les bases d'imposition de la commune, les taux votés ainsi que les compensations dont elle bénéficie.

Enfin, les fiches DGF ont permis de connaître la composition des dotations de l'Etat et les caractéristiques financières et fiscales.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2014
NBRE HABITANTS (INSEE)	7 076	7 065	7 045	6 819	6 647	6 477	-8,5%
INFLATION ANNUELLE	0,0%	0,2%	1,0%	1,8%	1,1%	1,1%	4,1%

Strate: Ville de plus de 5 000 habitants et moins de 10 000 habitants

Il y a 5 938 habitants à Ciboure en 2020, la population légale officielle de Ciboure est cependant de 6 251 habitants car le dernier chiffre officiel date du 31/12/2016 (populations légales de 2017, 2018, 2019 identiques). Le nombre d'habitants pour 2020 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de -1.7% (2011-2016 source INSEE). La population de Ciboure est donc en baisse. C'est une population qui connaît un réel problème de vieillissement. (source Ville-data.com)

Le nombre de ménages à Ciboure est de 3 227, la taille moyenne des ménages est de 1.9 personnes par ménage (données de 2016), 58.6 % des ménages n'ont pas d'enfants, 23.8 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans, 14.6 % ont deux enfants de moins de 25 ans et enfin 3.0 % des ménages ont trois enfants ou plus, de moins de 25 ans.

Nombre de personnes qui emménagent ou déménagent chaque année

410 ménages ont emménagé à Ciboure cette année.

A l'inverse, les plus importantes villes de destinations des personnes ayant quitté Ciboure :

263 ménages sont partis pour Saint-Jean-de-Luz.

126 ménages sont partis pour Urrugne.

Répartition socio-professionnelle de la population de Ciboure

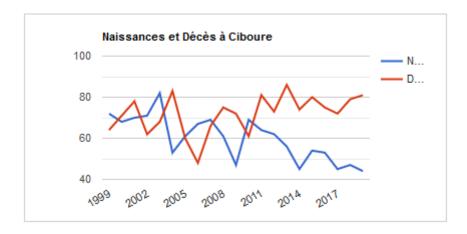
La population de Ciboure compte 5 505 habitants de plus de 15 ans. Le taux d'activité des personnes de plus de 15 ans résidant à Ciboure est de 74.5%.

- 2 245 sont retraités (41 %)
- 870 sont employés...
- 690 sont de professions intermédiaires.
- 535 sont ouvriers.
- 285 sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
- 230 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures
- 5 sont agriculteurs exploitant

Différence entre les naissances et les décès : (annuaire-mairie.fr)







annuaire-mairie.fr

Forte poussée des résidences secondaires :

Comme sur le reste de la Côte Basque, triste constat de la baisse de la population Insee. Cette baisse est causée majoritairement par la transformation de résidences principales en résidences secondaires.

La transformation d'un logement habité par un couple résident (2 habitants Insee) en résidence secondaire fait perdre mécaniquement un habitant DGF (résidence secondaire = 1 habitant Insee quelle que soit la taille de la résidence). Le départ d'un couple avec deux enfants augmente la perte à 3 habitants DGF.

Année	Residences secondaires	Variation
2014	2 407	
2015	2 457	50
2016	2 479	22
2017	2 496	17
2018	2 603	107
2019	2 676	73
2020	2 749	73

Résidence TH	% Resi Secondaires
5 647	43%
5 608	44%
5 670	44%
5 606	45%
5 623	46%
5 639	47%
5 629	49%

Année	Pop Insee	Pop 3 à 16 ans Insee	Pop DGF	Log sociaux	APL	Rev Pop Inses
2014	7 076	912	9 483	331	994	15 948
2015	7 065	918	9 522	331	931	16 145
2016	7 045	897	9 524	331	949	17 231
2017	6 819	875	9 315	331	926	17 173
2018	6 647	832	9 250	331	842	17 602
2019	6 477	811	9 153	331	819	18 310
2020	6 430	811	9 179	340	765	18 838

2020 / 2014	-646	-101	-304	9	-229	2 890
Variation	-9,1%	-11,1%	-3,2%	2,7%	-23,0%	18,1%







Les ratios nationaux sont publiés en N+2. Ils sont en partie basés sur le nombre d'habitants INSEE qui n'est connu qu'en N+2. Les derniers ratios publiés concernent l'exercice 2018.

Pour les exercices postérieurs à 2018, les ratios retenus dans l'analyse sont les derniers publiés, soit ceux de 2018.

Les données ci-dessous sont exprimées en K€ sauf mention contraire.





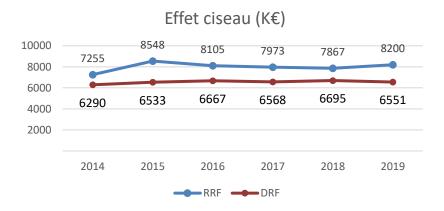
2. LES GRANDS EQUILIBRES

2.1. Les contraintes légales imposées par la loi

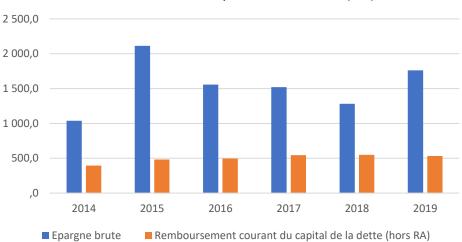
L'article 1612-4 du CGCT définit les contraintes d'équilibre légales qui s'imposent aux collectivités locales et qui doivent faire l'objet d'un contrôle de la préfecture :

- Contrainte d'équilibre de la section de fonctionnement : Les charges réelles de fonctionnement (majorées des Dotations aux Amortissements et Provisions nettes des reprises de subventions) doivent être couvertes par des produits réels de fonctionnement
- Contrainte de couverture du remboursement du capital de la dette : Outre l'impossibilité de financer des charges de fonctionnement par de l'emprunt, la loi oblige les collectivités à épargner chaque année une somme suffisante pour couvrir l'amortissement du capital des emprunts. Plus précisément, la loi dispose que le capital de la dette doit être couvert par le solde des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement, majoré des Ressources Propres de la section d'investissement.

Ces 2 contraintes ont toujours été respectées par la commune de Ciboure.











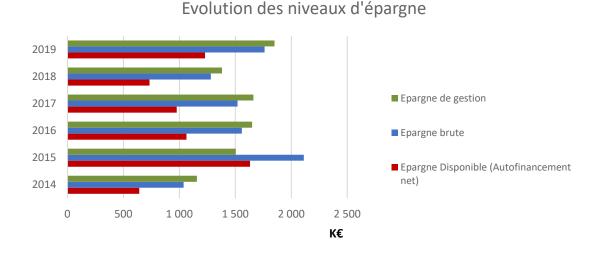
2.2. Les Soldes intermédiaires de gestion (SIG)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement courant	7 239,2	7 725,7	8 077,9	7 972,0	7 866,6	8 196,8
Dépenses de fonctionnement courant	6 083,1	6 221,4	6 428,5	6 310,6	6 485,8	6 347,2
Epargne de gestion	1 156,1	1 504,4	1 649,4	1 661,4	1 380,8	1 849,5
Résultats financiers	- 129,1	- 130,6	- 113,4	- 103,2	- 94,7	- 89,6
Résultats exceptionnels	10,2	738,5	22,0	- 38,7	- 5,1	1,9
Epargne brute	1 037,2	2 112,3	1 558,0	1 519,5	1 281,0	1 761,8
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	395,7	481,1	494,8	543,6	547,7	532,8
Epargne Disponible (Autofinancement net)	641,5	1 631,1	1 063,2	975,9	733,3	1 229,0
Dépenses réelles d'investissement	4 421,5	1 147,7	1 332,9	2 391,7	2 707,6	3 165,4
Recettes réelles d'investissement	1 424,7	836,9	875,3	511,3	523,7	416,8
Besoin de financement	2 996,8	310,8	457,6	1 880,5	2 183,9	2 748,6
Emprunts nouveaux	1 499,0	,0	,0	,0	,0	945,0
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	- 856,2	1 320,4	605,6	- 904,6	-1 450,6	- 574,6
Produits des cessions d'immobilisations	4,8	271,0	4,0	2,2	904,0	,0
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	- 851,4	1 591,4	609,6	- 902,4	- 546,6	- 574,6
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 368,8	517,3	2 108,7	2 718,3	1 815,9	1 269,2
Résultat de l'exercice N au 31/12 Fonds de roulement	517,3	2 108,7	2 718,3	1 815,9	1 269,2	694,6
Taux d'épargne : épargne brute / RRF	14,30%	29,11%	21,48%	20,94%	17,66%	24,28%
Taux d'épargne Dispo : épargne Dispo / RRF	8,86%	21,11%	13,16%	12,24%	9,32%	14,99%
Dette au 31 12	5 525,2	5 686,9	5 192,1	4 942,7	4 395,0	4 807,2
Capacité de désendettement	5,33	2,69	3,33	3,25	3,43	2,73





Graphique:



Sur la période 2014-2019, les niveaux d'épargne de la ville se sont nettement améliorés :

Le Taux d'Epargne Brute passe de 14.3 % des Recettes de fonctionnement à 24.3 % (ce taux d'Epargne est supérieur de 25 % à la moyenne nationale.

Le taux d'Epargne Disponible (après remboursement du capital des emprunts existants) passe de 8.86 % à 14.99 %.

Compte tenu de la baisse de l'encours de dette de 5.5 M€ en 2014 à 4.8 M€ en 2019 la capacité de désendettement de la ville de Ciboure déjà performante en 2014 à 5.3 années s'abaisse à 2.7 ans en 2019.

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre :

- l'encours de dette à la date de clôture des comptes et
- l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés.

Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années.

Les analystes financiers préconisent une capacité de désendettement maximale à 8 ans. En effet, un ratio élevé est un indicateur négatif puisqu'il indique que la collectivité n'est pas en mesure de rembourser facilement les emprunts en cours. Le seuil de 8 années a été défini comme la durée de vie moyenne d'un emprunt sur 15 ans avec un profil à amortissement constant. Un ratio performant montrera la bonne capacité de la ville à absorber les nouveaux emprunts, les conditions accordées seront plus performantes.

<u>L'article 29 de la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022</u> définit le seuil de référence que doivent respecter les collectivités -ayant contractualisé- sur le niveau de la capacité de désendettement.

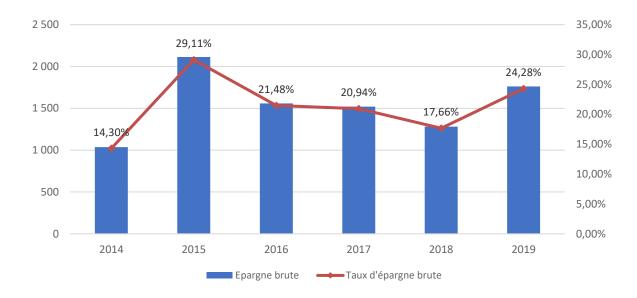
Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupement, le plafond national de référence est de :

- ✓ <u>Douze années</u> pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- ✓ Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ;
- Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.





Focus sur l'épargne brute



A SAVOIR

- <u>La section de fonctionnement</u> enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...)
 - les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...).
- <u>La section d'investissement</u> retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- <u>Epargne de gestion</u> correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.
- <u>Epargne brute</u> correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- <u>Epargne nette/disponible</u> représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement.

L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement du 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.





2.3. Les ratios nationaux obligatoires (en euro par habitant ou %)

Figurent en vert les ratios de la commune lorsqu'ils sont meilleurs que les ratios de la strate Figurent en fonds rouge les ratios de la commune lorsqu'ils sont moins bons que les ratios de la strate

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio 1 : DRF hors travaux en régie par habitant	879	<mark>911</mark>	929	<mark>946</mark>	<mark>991</mark>	994
Ratio 1 : Moyenne de la strate	974	964	941	939	935	935
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population	<mark>544</mark>	<mark>566</mark>	<mark>584</mark>	<mark>582</mark>	<mark>601</mark>	<mark>694</mark>
Ratio 2 : Moyenne de la strate	491	506	508	500	507	507
Ratio 3 : RRF par habitant	1025	1198	1154	1145	1152	1204
Ratio 3 : Moyenne de la strate	1152	1 145	1 128	1 125	1 133	1 133
Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population	<mark>579</mark>	<mark>145</mark>	180	<mark>347</mark>	352	<mark>450</mark>
Ratio 4 : Moyenne de la strate	304	249	257	283	305	305
Ratio 5 : Encours de dette par habitant	<mark>781</mark>	<mark>805</mark>	737	725	<mark>661</mark>	742
Ratio 5 : Moyenne de la strate	910	900	888	874	860	860
Ratio 6 : DGF par habitant	<mark>182</mark>	<mark>164</mark>	142	121	109	106
Ratio 6 : Moyenne de la strate	207	185	164	153	153	153
Ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	<mark>58,4%</mark>	<mark>58,3%</mark>	<mark>59,7%</mark>	<mark>61,7%</mark>	<mark>62,1%</mark>	<mark>63,7</mark> %
Ratio 7 : Moyenne de la strate	54,5%	54.9 %	55.4 %	56.3 %	56.0 %	56.0 %
Ratio 9 : DRF et remboursements de dette /RRF	91,1%	81,7%	86,6%	89,6%	93,2%	89,4%
Ratio 9 : Moyenne de la strate	91,8%	91.7 %	91.3 %	91.0 %	90.1 %	90.1 %
Ratio 10 : Dépenses d'équipement brut / RRF	56,5%	12,1%	15,6%	30,3%	<mark>30,6%</mark>	37,4 %
Ratio 10 : Moyenne de la strate	26,4%	21.8 %	22.8 %	25.2 %	27.0 %	27.0 %
Ratio 11 : Encours de dette / RRF	<mark>76,2%</mark>	<mark>67,2%</mark>	63,9%	63,3%	57,4%	61, 7 %
Ratio 11 : Moyenne de la strate	79,0%	78.6 %	78.7 %	77.7 %	76.0 %	76.0 %

* RRF : Recettes réelles de fonctionnement * DRF : Dépenses réelles de fonctionnement





3. LA SECTION FONCTIONNEMENT

3.1. Les ressources de fonctionnement

	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	Variation N-	En euros par habitant	Moyenne de la strate
2014	7 255,0	-	1 025	1152
2015	8 547,8	17,8%	1 198	1 145
2016	8 105,2	-5,2%	1 154	1 128
2017	7 973,1	-1,6%	1 145	1 125
2018	7 866,6	-1,3%	1 152	1 133
2019	8 200,4	4,2%	1 204	1 133

L'année 2015 a été marquée par des résultats exceptionnels de 739 k€ qui faussent la lecture de l'évolution des recettes récurrentes.

L'évolution des recettes est de l'ordre d'un million d'euros en 6 ans soit en moyenne de 2 % par an sur la période.

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
Impôts et taxes	4 954,5	68%	5 500,5	5 696,9	5 717,2	5 769,9	5 994,7	73%
Dotations et subventions	1 704,4	23%	1 643,5	1 627,8	1 456,3	1 331,3	1 297,5	16%
Autres produits courants stricts	562,6	8%	543,0	726,4	740,6	723,0	875,3	11%
Atténuations de charges	17,6	0%	38,7	26,9	58,0	42,4	29,4	0%
Total des recettes de gestion courante	7 239,2	100%	7 725,7	8 077,9	7 972,0	7 866,6	8 196,8	100%
Produits financiers	,1	0%	,0	,0	,0	,0	,0	0%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	15,8	0%	822,0	27,2	1,0	,0	3,6	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 255,0	100%	8 547,8	8 105,2	7 973,1	7 866,6	8 200,4	100%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	72,3		114,2	133,5	128,8	123,7	126,9	
Produits des cessions d'immobilisations	4,8		271,0	4,0	2,2	904,0	,0	
Excédent de fonctionnement reporté	390,0		226,3	577,4	1 118,6	315,8	613,6	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 722,1		9 159,4	8 820,0	9 222,6	9 210,1	8 941,0	
Excédent ou déficit de fonctionnement	- 661,1		78,6	879,6	- 405,0	34,5	-1 326,9	

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 945 K€, soit une évolution de 13% (près de 2 fois inférieure à l'évolution de l'inflation cumulée). Cette évolution est à rapprocher de l'augmentation des dépenses réelles de 260 K€.





3.2.1 Contributions directes

Analyse	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts et taxes	4 954 541	5 500 490	5 696 905	5 717 185	5 769 858	5 994 675
Impositions directes	3 850 196	4 082 561	4 087 204	4 133 353	4 207 932	4 493 085
Reversements de fiscalité reçus	207 624	207 624	198 813	424 569	425 328	201 650
Produits des droits de mutation	524 559	759 362	911 293	842 401	815 563	1 047 389
Taxe sur l'électricité	157 097	155 526	152 634	160 789	169 220	160 434
Taxe sur la publicité	521	3 532	3 500	0	0	0
Autres recettes fiscales	214 544	291 885	343 461	156 073	151 814	92 118

2109-2014	%
1 040 134,60	21,0%
642 889,08	16,7%
-5 974,00	-2,9%
522 830,25	99,7%
3 336,47	2,1%
-521,04	-100,0%
-122 426,16	-57,1%

Les Impôts et Taxes représentent 68 % des recettes réelles en 2014 et 73 % en 2019. En valeur, l'augmentation représente 1 M€ soit la quasi-totalité de l'augmentation de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Les tendances fortes sont :

- La hausse des impositions directes +0.6 M€ soit 21 % d'augmentation,
- La baisse de 50 % des autres recettes fiscales -0.1 M€,
- L'explosion des droits de mutation à 1 M€ en 2019 qui ont doublé depuis 2014
 - Le problème est la volatilité de ces recettes qui sont portées aujourd'hui par l'attractivité de la Côte Basque, les taux d'intérêts faibles et une politique de crédit accommodante des banques. Un renversement de tendance ; et c'est tout ou partie de l'autofinancement net de la collectivité qui disparait.

Les Impositions directes :

Les impôts directs représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

Les recettes ont augmenté de près 16.7% sur la période ce qui est une évolution forte (2,8% par an). Les produits fiscaux des taxes d'habitation et taxes foncières sont en progression de 921K€, soit 16,4%.

	Base nette	Variation	Base nette	Variation	Base nette Foncier	Variation	TOTAL	Variation
	habitation	N-1	Foncier Bâti	N-1	non bâti	N-1	IOIAL	N-1
2014	19 701,7	-	12 798,7	-	69,7	-	32 570,1	-
2015	19 725,8	0.12 %	12 943,1	1.13 %	69,8	0.15 %	32 738,7	0.52 %
2016	20 535,2	4.1 %	13 272,8	2.55 %	71,9	2.95 %	33 879,8	3.49 %
2017	20 100,7	-2.12 %	13 737,0	3.5 %	70,8	-1.53 %	33 908,4	0.08 %
2018	20 155,7	0.27 %	13 472,5	-1.93 %	73,9	4.41 %	33 702,1	-0.61 %
2019	20 433,6	1.38 %	13 811,7	2.52 %	75,3	1.98 %	34 320,6	1.84 %

Cette évolution s'explique uniquement par l'augmentation et la revalorisation des bases taxables (revalorisation et évolution physique) et par la mise en place de la majoration de TH sur les résidences secondaires.





<u>Evolution des bases fiscales</u>

Le tableau ci-dessous a pour but de recomposer l'évolution physique des bases fiscales, c'est-à-dire les ramener en valeur 2014 afin de vérifier si la matière fiscale a augmenté ou diminué. Généralement les bases fiscales augmentent par la création de nouveaux logements, la modernisation d'anciens. La diminution ne peut intervenir que par destruction. Nous sommes donc très surpris de constater en 2015-2017-2018 des évolutions négatives de ces bases Habitation et une baisse en 2018 pour le Foncier Bâti. Une étude approfondie doit être menée pour justifier l'origine de ces baisses.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Base nette habitation	19 701,7	19 725,8	20 535,2	20 100,7	20 155,7	20 433,6
Taux Loi de finance	0.9 %	0.9 %	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %
Bases Loi de finance		19 879,0	19 923,1	20 617,3	20 349,9	20 599,1
Evolution physique des bases		- 153,1	612,1	- 516,6	- 194,3	- 165,6
Evolution physique (%)		-0.78 %	2.98 %	-2.57 %	-0.96 %	-0.81 %
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Base nette Foncier Bâti	12 798,7	12 943,1	13 272,8	13 737,0	13 472,5	13 811,7
Taux Loi de finance	0.9 %	0.9 %	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %
Bases Loi de finance		12 913,9	13 072,5	13 325,9	13 907,3	13 768,9
Evolution physique des bases		29,2	200,3	411,1	- 434,8	42,8
Evolution physique (%)		0.23 %	1.51 %	2.99 %	-3.23 %	0.31 %
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Base nette Foncier non bâti	69,7	69,8	71,9	70,8	73,9	75,3
Taux Loi de finance	0.9 %	0.9 %	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %
Bases Loi de finance		70,3	70,5	72,1	71,6	75,5
Evolution physique des bases		- ,5	1,4	- 1,4	2,2	- ,2
Evolution physique (%)		-0.75 %	1.9 %	-1.97 %	3.04 %	-0.21 %





Taux et produits

Outre le taux moyen inférieur sensiblement à la moyenne nationale, il est à noter :

- Pour la taxe d'habitation, une hausse des taux en 2015 (+3%) suivie d'une baisse des taux intervenue en 2017 (-4%)
- Pour Le Foncier Bâti, une hausse des taux en 2015 (+3%) suivie d'une baisse des taux intervenue en 2017 (-2.5%)
- Pour Le Foncier Non Bâti, une hausse des taux en 2015 (+2.8%) suivie d'une baisse des taux intervenue en 2017 (-10%)

	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen national Taxe Habitation	Taux - Foncier Bati	Taux moyen national Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bati	Taux moyen national Foncier non Bâti
2014	11,45%	14,47%	11,93%	20,81%	25,67%	57,56%
2015	11,79%	14,74%	12,29%	20,99%	26,44%	58,52%
2016	11,79%	14,98%	12,29%	21,07%	26,44%	56,13%
2017	11,33%	15,13%	12,00%	20,85%	23,77%	52,44%
2018	11,33%	15,21%	12,00%	20,88%	23,77%	52,84%
2019	11,33%	-	12,00%	-	23,77%	-

Malgré des taux moyens sensiblement plus bas que la moyenne nationale, le produit des impositions directes par habitant est largement plus fort que le Produit Moyen Nationale. Cet écart a fortement augmenté sur la période passant de +11 (544/491) % à 37 % (694/507).

Cette augmentation est due en partie à la mise en place de la majoration de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires en 2016 à 20 % et son augmentation en 2019 et 2020.

	Produit des impositions directes / population	Produits des impositions directes / population - Moyenne
2014	544	491
2015	566	506
2016	584	508
2017	582	500
2018	601	507
2019	694	507





DEP	сом	Libellé de la commune	TH - Montant de la majoration des résidences secondaires	TH - Nombre d'articles ayant un prélèvement supplémentaire sur les résidences	Institution de la taxe sur les résidences secondaires (article 1407 ter) - Date de délibération	les résidences secondaires (article 1407
64	122	BIARRITZ	1 164 058	8 729	06/02/15	20
64	125	BIDART	439 533	1 241	27/02/17	60
64	130	BIRIATOU	3 148	38	19/02/15	20
64	140	BOUCAU	15 101	176	24/02/15	20
64	189	CIBOURE	192 135	2 326	22/09/16	20
64	249	GUETHARY	110 883	539	22/02/17	60
64	260	HENDAYE	423 639	5 121	16/02/17	21
64	304	LAHONCE	5 356	52	26/02/15	20
64	317	LARRESSORE	4 276	71	30/01/17	20
64	407	MOUGUERRE	7 703	71	17/09/15	20
64	483	ST JEAN DE LUZ	454 466	5 807	27/02/15	20
64	496	SAINT PIERRE D'IRUBE	10 572	89	27/02/17	30
64	545	URRUGNE	92 105	1 115	02/02/15	20
64	547	USTARITZ	37 214	166	26/01/17	60

Taux plafonnéà 20 % avant 2017

Taux de majoration de 5% à 60% (Bidart - Guethary - Ustarritz en 2017)

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/dematerialisation/ths_majoration.pdf

Année	Residences secondaires	Variation
2014	2 407	
2015	2 457	50
2016	2 479	22
2017	2 496	17
2018	2 603	107
2019	2 676	73
2020	2 749	73

Résidence TH	% Resi Secondaires
5 647	43%
5 608	44%
5 670	44%
5 606	45%
5 623	46%
5 639	47%
5 629	49%





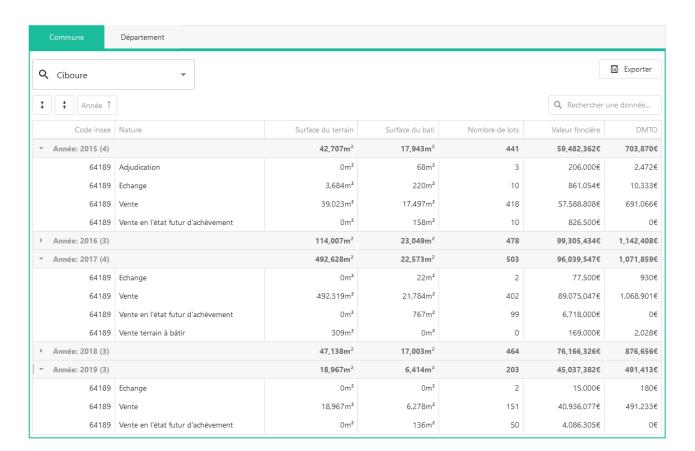
3.2.2. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminués de la fiscalité directe (articles 731) et des reversements de fiscalités (732)).

L'augmentation de ces recettes est essentiellement dûe aux Droits de Mutation que nous avons évoqué précedemment .

Le tableau ci-dessous retrace les transactions des Notaires et les valeurs Foncières de Reference . Ils Donnent une idée du marché des transactions et une indication sur les DMTO envisageables . Les Dmto n'etatnt versées qu'une fois les tyransaction enregistrées aux Hypothèques , une écart important de 1 à 2 ans peut être constaté en tre la vente et le versement à la commune .

L'année 2019 dans ce tableau n'est que partielle. Les informations ne sont pas encore mises à disopsition par le gouvernement.







3.2.3 Dotations et participations (hors dgf)

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
7478 - Autres organismes	260,5	63,0%	291,4	318,6	392,8	352,4	359,0	59,0%
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	,0	0,0%	,0	104,3	148,5	155,9	166,0	27,0%
74758 - Autres groupements	122,6	30,0%	147,0	141,0	28,1	32,6	33,0	5,0%
74748 - Autres communes	15,3	4,0%	14,5	26,7	26,4	28,7	20,4	3,0%
7473 - Départements	,0	0,0%	6,4	18,0	17,0	17,0	18,0	3,0%
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	,0	0,0%	,0	5,8	4,0	2,6	2,9	0,0%
74741 - Communes membres du GFP	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	2,7	0,0%
744 - FCTVA	,0	0,0%	,0	,0	,0	4,9	2,3	0,0%
7488 - Autres attributions et participations	1,1	0,0%	2,6	1,2	,0	1,6	1,7	0,0%
74718 - Autres	9,3	2,0%	18,1	1,8	16,1	8,5	1,0	0,0%
7482 - Compensation pour perte de taxe								
additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe	,0	0,0%	,0	,0	,0	,4	,9	0,0%
de publicité foncière								
Autres	4,5	1,0%	3,0	20,1	,8	,0	,0	0,0%
TOTAL	413,3		482,9	637,4	633,7	604,6	607,8	

Les perspectives d'amélioration sont limitées compte tenu de la volonté de l'état de contrôler ses depenses.

3.2.4 DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales en fonction de la population, la superficie,

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne
2014	1 291,1	-	182	207
2015	1 160,6	-10.11 %	164	185
2016	990,4	-14.67 %	142	164
2017	822,6	-16.94 %	121	153
2018	726,7	-11.66 %	109	153
2019	689,6	-5.1 %	106	153

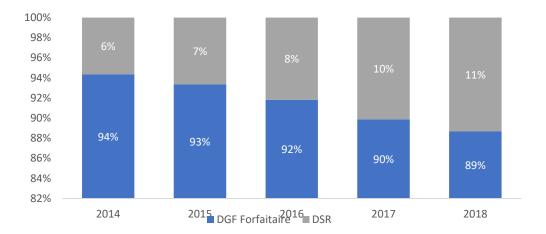
La DGF diminue presque de moitié sur la période. Le mouvement de baisse est national (-27 % en moyenne sur 2014-2019), mais la commune est plus fortement touchée que la moyenne

(-42%) du fait de la baisse de la population et du fait d'un niveau de taux de fiscalité plus faible que la moyenne nationale (notion d'effort fiscal)

La DGF est composée de la dotation forfaitaire et de dotations de péréquations. Sur la période, la composition moyenne est la suivante : dotation forfaitaire (91%), DSR (9%).







La forte baisse de la DGF forfaitaire s'explique par la contribution au redressement des finances publiques.

La DSR augmente car les lois de finances successives ont valorisé l'enveloppe nationale de cette dotation.

Pour <u>2021 la DGF Forfaitaire devrai diminuer de 25 k€ et la DSR de 2 à 5 K€</u>

3.2.5 Autres produits

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

Il est à noter à partir de 2019 l'apparition des redevances post stationnement à l'article 70688 (140k€)

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	220,5	44,0%	200,5	219,1	237,6	235,3	246,0	31,0%
70848 - Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	18,5	4,0%	18,5	18,9	179,3	158,8	145,5	18,0%
70383 - Redevance de stationnement	,0	0,0%	0,	,0	,0	,0	139,6	18,0%
70688 - Autres prestations de services	53,6	11,0%	39,8	74,3	35,2	97,0	103,9	13,0%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	80,4	16,0%	94,5	68,5	82,7	73,3	72,9	9,0%
Autres	123,8	25,0%	139,8	281,1	137,8	77,3	79,8	10,0%
TOTAL	496,7		493,1	661,8	672,6	641,7	787,7	

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
752 - Revenus des immeubles	65,9	100,0%	49,9	64,5	68,0	70,3	75,7	86,0%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,	0,0%	0,	0,	0,	11,1	11,9	14,0%
7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	,0	0,0%
Autres	0,	0,0%	,0	0,	,0	0,	0,	0,0%
TOTAL	65,9		49,9		68,0	81,4	87,6	

Les produits des services sont relativement stables si l'on exclut les redevances post stationnement et la mise à disposition de personnel ..





3.2. Les dépenses de Fonctionnement

	Dépenses réelles de fonctionnement	Variation N-1	Par Habitant	Moyenne
2014	6 290,1		879	974
2015	6 533,4	3,9%	911	964
2016	6 666,6	2,0%	929	941
2017	6 568,3	-1,5%	946	939
2018	6 695,3	1,9%	991	935
2019	6 551,5	-2,1%	994	935

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté sur la période de 4.2 % :

- De 4 % soit tout juste l'inflation cumulée (elle est officiellement de 4,1%).
- De 261 K€ en montant.

Le ratio «Dépenses de fonctionnement par habitant » de la ville est légèrement supérieur à la moyenne de la strate. Ce ratio n'est pas significatif car il est calculé sur la population Insee et ne tient pas compte des résidences secondaires.

La répartition des dépenses est la suivante :

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
Charges à caractère général	1 416,6	23%	1 439,4	1 362,1	1 446,5	1 497,6	1 550,9	24%
Charges de personnel	3 675,1	58%	3 809,2	3 981,7	4 054,3	4 156,3	4 175,7	64%
Atténuations de produits	30,0	0%	73,6	226,7	218,5	114,2	123,9	2%
Autres charges de gestion courante	1 033,7	16%	996,9	977,4	706,0	827,4	609,7	9%
Autres dépenses	,0	0%	,0	,0	,0	,0	,0	0%
Total des dépenses de gestion courante	6 155,4	98%	6 319,2	6 547,9	6 425,4	6 595,4	6 460,1	99%
Charges financières	129,1	2%	130,6	113,4	103,2	94,8	89,6	1%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	5,5	0%	83,6	5,2	39,7	5,1	1,7	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 290,1	100%	6 533,4	6 666,6	6 568,3	6 695,3	6 551,5	100%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	253,5		596,0	314,8	433,5	1 280,0	367,9	
Déficit de fonctionnement reporté	,0		0,	,0	,0	0,	,0	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 543,6		7 129,3	6 981,4	7 001,8	7 975,3	6 919,4	

Les « charges à caractère général » ont progressé de près de 25% entre 2015 et 2019. Voir Focus ci-dessous.





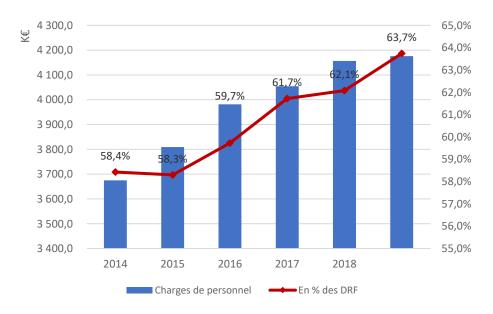
3.2.1. Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation N-1	En % des DRF	Moyenne
2014	3 675,1	-	58,4%	55%
2015	3 809,2	3,7%	58,3%	54.9 %
2016	3 981,7	4,5%	59,7%	55.4 %
2017	4 054,3	1,8%	61,7%	56.3 %
2018	4 156,3	2,5%	62,1%	56.0 %
2019	4 175,7	0,5%	63,7%	56.0 %

Les frais de personnel représentent 63.7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 contre seulement 58.4 % en 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	3 675,1	3 809,2	3 981,7	4 054,3	4 156,3	4 175,7
Travaux en régie	72,3	97,8	119,4	114,8	109,6	112,9
Remboursement sur rémunération du personnel	17,6	37,4	22,0	58,0	40,4	29,0
Charges de personnel retraitées	3 585,2	3 674,1	3 840,3	3 881,5	4 006,3	4 033,8

Le retraitement des travaux en régie diminuerait les frais de personnel de près de 2% ce qui n'est pas significatif.



La part des «charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement» de la collectivité est supérieure à la moyenne nationale. L'écart c'est accentué sur la période

Les frais de personnel augmentent de 500 K€ sur la période soit une augmentation de 13.6 % soit plus de 4 fois l'inflation.





Une analyse complémentaire figure dans le PowerPoint associé.

3.2.2. Charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

	Charges à caractère	Variation charges à
	général	caractère général
2014	1 416,6	-
2015	1 439,4	1,6%
2016	1 362,1	-5,4%
2017	1 446,5	6,2%
2018	1 497,6	3,5%
2019	1 550,9	3,6%

La répartition des charges est la suivante :

TOTAL	1 416,6		1 439,4	1 362,1	1 446,5	1 497,6	1 550,9	
Autres	351,5	25,0%	368,3	371,9	378,5	388,3	343,6	22,0%
d'autres organismes	,0	0,0%	,0	,0	2,6	17,7	29,6	2,0%
62878 - Remboursements de frais à	_	0.00/	_	_	2.0	177	20.6	2.00/
6281 - Concours divers (cotisations)	38,0	3,0%	32,9	43,1	37,3	33,4	34,6	2,0%
60631 - Fournitures d'entretien	34,7	2,0%	30,2	39,0	38,4	43,0	38,9	3,0%
6247 - Transports collectifs	40,7	3,0%	37,0	21,6	31,5	32,4	41,5	3,0%
60632 - Fournitures de petit équipement	28,4	2,0%	25,8	24,3	28,7	25,5	46,7	3,0%
6156 - Maintenance	27,0	2,0%	29,2	24,3	21,8	39,6	47,3	3,0%
6262 - Frais de télécommunications	49,0	3,0%	46,9	43,5	42,8	48,3	49,2	3,0%
60628 - Autres fournitures non stockées	71,3	5,0%	61,4	60,4	61,2	60,2	51,9	3,0%
61551 - Matériel roulant	45,5	3,0%	53,9	40,4	42,2	40,7	53,1	3,0%
60622 - Carburants	60,1	4,0%	50,1	44,7	51,1	62,1	53,8	3,0%
6232 - Fêtes et cérémonies	87,1	6,0%	90,2	82,0	85,7	78,3	100,3	6,0%
61558 - Autres biens mobiliers	99,9	7,0%	79,0	86,1	107,1	84,1	111,3	7,0%
services extérieurs	166,5	12,0%	164,8	120,3	159,6	141,9	160,4	10,0%
6288 - Remboursements de frais autres	-	13,070	133,2	210,3	1/0,/	220,7	104,7	11,0/0
avec des entreprises 60612 - Énergie - Électricité	179,1	13,0%	199,2	210,3	178,7	228,7	164,7	11,0%
611 - Contrats de prestations de services	137,9	10,0%	170,6	150,3	179,4	173,4	224,0	14,0%
	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle

A part les contrats de prestations de services l'évolution des autres postes n'amène pas de remarques particulières.

Remarque: Nous n'avons pas le détail du 611 pour effectuer une analyse comparative entre 2014 et 2019.





3.2.3. Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de	Variation autres charges
	gestion courante	de gestion courante
2014	1 033,7	-
2015	996,9	-3,6%
2016	977,4	-2,0%
2017	706,0	-27,8%
2018	827,4	17,2%
2019	609,7	-26,3%

Les autres charges sont en baisse de -425 k€ soit 40 % entre 2015 et 2019 : Cette baisse est très importante est compense partiellement la hausse des frais de personnel.

L'effort a porté essentiellement sur les subventions aux associations -210 k€ (-50%) et sur les autres dépenses – 226 k€ (service Incendies)

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
657362 - CCAS	245,1	24,0%	242,1	231,9	133,0	232,0	250,0	41,0%
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	420,8	41,0%	384,1	378,3	207,9	198,1	209,5	34,0%
6531 - Indemnités	124,8	12,0%	122,7	122,7	120,9	122,7	123,4	20,0%
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8,9	1,0%	10,0	12,2	12,2	12,7	12,4	2,0%
657351 - GFP de rattachement	,0	0,0%	3,4	,0	4,0	23,7	6,1	1,0%
6533 - Cotisations de retraite	5,7	1,0%	5,5	5,8	5,1	5,0	5,3	1,0%
6541 - Créances admises en non-valeur	,6	0,0%	,5	,4	2,2	9,5	1,3	0,0%
6536 - Frais de représentation du maire	,9	0,0%	,5	,9	,3	1,2	1,1	0,0%
6535 - Formation	,2	0,0%	,7	,5	,1	,4	,5	0,0%
65888 - Autres	,0	0,0%	,0	,0	,0	,3	,2	0,0%
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	,1	0,0%
Autres	226,6	22,0%	227,5	224,7	220,4	221,7	,0	0,0%
TOTAL	1 033,7		996,9	977,4	706,0	827,4	609,7	





3.3. Bilan du fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 255,0	8 547,8	8 105,2	7 973,1	7 866,6	8 200,4	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 290,1	6 533,4	6 666,6	6 568,3	6 695,3	6 551,5	
Excédent ou déficit de fonctionnement (HORS rés reporté)	964,9	2 014,4	1 438,6	1 404,8	1 171,3	1 648,9	
Excédent ou déficit de fonctionnement (dont rés reporté)	1 178,5	2 108,7	2 718,3	1 815,9	1 269,2	694,6	

La stabilité des taux de fiscalité (hors mise en place de la majoration pour résidence secondaire), l'évolution physique des bases, et la hausse des transactions immobilières, ont provoqué une hausse des recettes trois fois supérieure au rythme des dépenses. La santé financière fin 2019 est bonne, voire très bonne compte tenu du faible montant des investissements réalisés et de la diminution de la dette de la ville.

Le mauvais point au niveau des dépenses, reste l'augmentation forte des dépenses de personnel. Les efforts consentis sur les autres postes de dépenses ont peut-être atteint un plancher qu'il sera difficile de percer.

Les modifications intervenues sur la TH, laisse une possibilité au pouvoir politique de continuer à essayer de lutter contre la fuite des familles et l'augmentation des résidences secondaires en augmentant fortement les taux de TH. Reste à déterminer à quelle date cette augmentation doit avoir lieu.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF / Population - Ville	1025	1198	1154	1145	1152	1204
RRF / Population - Moyenne	1152	1 145	1 128	1 125	1 133	1 133
DRF / Population - Ville	879	911	929	946	991	994
DRF / Population - Moyenne	974	964	941	939	935	935
DRF + RBT CAPITAL / RRF - Ville	91,1%	81,7%	86,6%	89,6%	93,2%	89,4%
DRF + RRT CAPITAL / RRF - Movenne	91.8%	917%	913%	91 0 %	90.1%	90.1%







4. LA SECTION INVESTISSEMENT

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
Dotations et subventions	1 394,0	58,4%	835,5	861,1	214,4	435,3	408,7	17,1%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	30,7	1,3%	,0	14,1	7,1	5,4	8,1	0,3%
Autres recettes réelles d'investissement	,0	0,0%	,0	,0	289,8	83,0	,0	0,0%
Total des recettes réelles d'investissement	1 424,7		835,5	875,3	511,3	523,7	416,8	
hors emprunt	1 424,7		033,3	6/5,5	311,3	323,7	410,0	
Recettes liées à l'emprunt	1 499,0	62,8%	1,4	,0	,0	,0	945,0	39,6%
Opérations d'ordre	253,5	10,6%	596,0	314,8	433,5	1 280,0	367,9	15,4%
Excédent d'investissement reporté	63,4	2,7%	,0	78,6	879,6	,0	34,5	1,4%
Excédent capitalisé 1068	915,4	38,4%	952,1	1 452,7	720,1	1 905,1	621,2	26,0%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 156,0		2 385,0	2 721,4	2 544,4	3 708,7	2 385,4	

	2014	% R Réelle	2015	2016	2017	2018	2019	% R Réelle
Dépenses d'équipement brut	4 024,3	83,5%	929,0	1 150,4	2 250,0	2 229,2	2 801,2	75,5%
Dépenses financières d'investissement	324,9	6,7%	120,8	63,1	26,9	368,8	251,3	6,8%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	4 349,2		1 049,8	1 213,5	2 277,0	2 598,0	3 052,5	
Remboursement de capital	395,7	8,2%	481,1	494,8	543,6	547,7	532,8	14,4%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	72,3	1,5%	114,2	133,5	128,8	123,7	126,9	3,4%
Déficit capitalisé 1068	,0	0,0%	,0	,0	0,	,0	,0	0,0%
Déficit d'investissement reporté	,0	0,0%	661,1	,0	,0	405,0	,0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 817,2		2 306,3	1 841,8	2 949,4	3 674,3	3 712,3	

Dépenses d'investissement :

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 13.3 M€ entre 2014 et 2019. Soit un rythme de 2.2 M€ par an en moyenne.

Financement des opérations :

- 31% de financement par subvention et FCTVA,
- 51% d'autofinancement,
- 18% de financement par la dette

Sur 6 ans, le montant des emprunts nouveaux est de 2.4 M€ alors que le capital remboursé est de 3 M€. Le désendettement est de 0.6 M€.







4.1. Focus sur l'endettement

	Dette au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2014	5 525,2	-	253,5	781	910
2015	5 686,9	2,9%	596,0	805	900
2016	5 192,1	-8,7%	314,8	737	888
2017	4 942,7	-4,8%	433,5	725	874
2018	4 395,0	-11,1%	1 280,0	661	860
2019	4 807,2	9,4%	367,9	742	860

L'encours de dette par habitant se situe au-dessous de la moyenne ce qui est remarquable pour une commune touristique. La tendance sur la Côte basque étant plutôt à être au-dessus assez sensiblement.

L'amélioration de l'épargne brute entraine une amélioration de la capacité de désendettement de la ville significative depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne Brute	1 037,2	2 112,3	1 558,0	1 519,5	1 281,0	1 761,8
Capacité de désendettement	5,33	2,69	3,33	3,25	3,43	2,73

La répartition des annuités sur les exercices de rétrospective est la suivante :

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Charges financières	
2014	523,0	395,7	129,1	
2015	611,5	481,1	130,6	
2016	608,2	494,8	113,4	
2017	646,8	543,6	103,2	
2018	642,4	547,7	94,8	
2019	622,0	532,8	89,6	

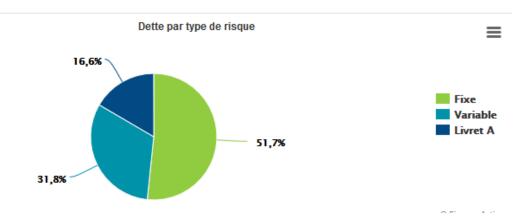






Analyse de l'encours au 31-12-2019

ette par type de risque Accéder à l'analyse par type de risque Excel						
Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)			
Fixe	2 281 424,10 €	51.65 %	2.78 %			
Variable	1 402 603,94 €	31.76 %	0.05 %			
Livret A	732 750,00 €	16.59 %	1.75 %			
Ensemble des risques	4 416 778,04 €	100.00 %	1.74 %			



La dette de la ville est composée de 52 % d'encours à taux fixe et 48 % d'encours à taux variable dont 16 % sur Livret A.

Le taux moyen de la dette est de 1.74 % ce qui est un bon taux moyen.

Opportunités de renégociation :

Sur les emprunts à taux fixe :

- la présence de pénalités actuarielles interdit tout gain sur les renégociations

L'encours à taux variable

- Le taux moyen est particulièrement performant.
- Une analyse doit être menée sur les opportunités de passage à taux fixe pour se prémunir de hausses futures. En l'état du marché actuel, il n'y a aucun caractère d'urgence.

L'encours sur livret A:

- Pénalité de 4.55 % du capital restant dû. Sortie possible au 01/04/2021. Voir avec la banque la possibilité de swaper à taux fixe ce contrat de durée résiduelle de 13 ans à l'échéance.



ANALYSE FINANCIERE





5. Conclusion de l'analyse

La situation de la ville de Ciboure est globalement très saine au 31-12-2019.

L'endettement de la ville est faible et sa capacité de se désendetter rapide (moins de 3ans).

Nous mettons trois bémols sur la santé financière de Ciboure :

- 1- Le niveau d'épargne brut reste trop sensible aux montants de Droits de mutations perçus. La côte basque reste attractive mais une remontée des taux liée à une crise politique ou financière peut diviser par deux le montant <u>des DMTO qui contribuent à hauteur de 59 % de l'Epargne brute de 2019 et 57 % en 2020.</u>
- 2- Le mandat a été marqué par une forte augmentation des frais de personnel qui passent de 58 % à 64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette évolution s'est doublé d'une rigidification des dépenses par une augmentation de la proportion de titulaires dans les effectifs, ce qui rend toute baisse de la masse salariale quasiment impossible du fait des besoins saisonniers incompressibles.
- 3- Le niveau d'investissement a été très faible en 2015 et 2016 et en moyenne sur le mandat, ce qui explique la baisse de l'endettement et la bonne capacité de désendettement.
 - Ce faible niveau d'investissement combiné avec une forte baisse du chapitre 011 (Charges à Caractère Général) peut cacher un manque d'entretien du patrimoine qu'il sera peut-être indispensable de rattraper rapidement.

Enfin, l'évolution de la fiscalité directe nous semble présenter des anomalies. Un diagnostic doit être mené pour expliquer la baisse des valeurs cadastrale sur certains exercices.

Le Covid et le confinement ont cependant fortement marqué l'année 2020.

Nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs de 2020, mais nous savons dors et déjà que l'autofinancement sera en baisse de l'ordre de 15 %.

Nous reprenons les chiffres provisoires de 2020 dans une prospective sur 5 ans présentée dans un Powerpoint annexé à ce document.

Selon la nature des investissements réalisés, la ville de Ciboure doit pouvoir maintenir une capacité d'investissement de l'ordre de 2 M€ par an sur les 5 prochaines années.

La maitrise des frais de personnel va être un objectif clé de la mandature pour l'ensemble des collectivités territoriales.

